CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E133503** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2027**

ÉDITÉ LE 09/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2013

Raison sociale : SEROL CARRELAGE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 07/03/2023

Capital : 4 000

100 RUE DE HOCHFELDEN
67200 STRASBOURG

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2013 B 1365

Siret : 793 572 751 00022

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 4031901-001

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 317675052003

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 317675052003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 0388290630 **Fax :**

Portable : 06 63 33 12 97

Responsabilité légale :
KIRAN SERVET ALEX GÉRANT

Site Internet : http://www.serol-carrelage.fr

E-mail : contact@serol-carrelage.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 617 532 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6261	Chapes	3	19/10/2023
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	13	19/10/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/09/2026 10:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.